

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 25 (1940)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL



M. le chanoine Joseph Werlen

Membre du Conseil de surveillance de l'Union

Pionnier de la cause Raiffeisen dans le Haut-Valais

Dans la matinée du 14 juin dernier se répandait dans la capitale et dans le canton du Valais la nouvelle inattendue de la mort de M. le **Chanoine J. Werlen**, Grand-Chantre de la Cathédrale de Sion. Ce vénérable ecclésiastique est décédé pieusement, après une courte maladie, à l'âge de 68 ans. Ses obsèques se déroulèrent à Sion le 17 juin. L'imposant cortège, — composé d'ecclésiastiques, de magistrats, de nombreux délégués de sociétés diverses et d'une foule d'amis venus de toutes parts — qui accompagna à sa dernière demeure cet homme de bien fut un témoignage de la grande popularité et surtout de la haute estime dont il jouissait dans son canton. Des délégations de l'Union suisse et des Fédérations des Caisses Raiffeisen du Valais étaient venues aussi témoigner le deuil profond que ressentait la communauté raiffeiseniste toute entière.

Le chanoine Werlen fut un prêtre et un homme populaire dont l'existence entière ne fut que dévouement envers Dieu et envers le prochain. Par son intelligence, sa vivacité de corps et d'esprit, sa cordialité et son extrême modestie il fut un entraîneur des masses. Son amour ardent du peuple dont il cherchait constamment à améliorer les conditions d'existence matérielle et morale l'amènèrent à prendre des initiatives et à créer des œuvres sociales auxquelles son nom restera immortellement attaché et qui le placent parmi les plus grands bienfaiteurs contemporains du peuple valaisan. Véritable enfant des montagnes, le chanoine Werlen était profondément attaché à son romantique et rude pays dont il connaissait pour ainsi dire toutes les vallées et toutes les cimes, et il aimait d'un amour ardent son cher peuple valaisan avec lequel il vivait en contact toujours étroit et dont il partageait les peines et les joies. Lorsque l'occasion s'en présentait il sortait volontiers de son canton et était alors heureux et fier de pouvoir représenter le Valais et porter hautement au dehors le drapeau aux treize étoiles.

Joseph Werlen naquit le 25 janvier 1872 dans le petit et rustique village alpestre de Wiler dans le Lötschental, tout aux pieds des hautes cimes. Pendant 7 ans, il fréquenta l'école primaire d'hiver de son village natal. En 1886, il entra au collège de Brigue et deux ans plus tard au Gymnase à Stans; il fréquenta ensuite le lycée de Sion, puis étudia la théologie à l'Université d'Innsbruck. En 1895, il était ordonné prêtre. D'abord curé pendant deux ans de la paroisse de Saas-Fee, il professa ensuite pendant deux années au collège de Brigue puis, durant trois ans, fonctionna comme chancelier de l'Evêché de Sion. De 1901 à 1914 il exerça

son ministère dans sa paroisse natale de Kippel, dans le Lötschental, puis dès lors, pendant 10 années, dans l'importante paroisse de Loèche. Devenu entre temps chanoine, il était appelé, en 1924, à faire partie du Chapitre de l'Eglise et de ce fait devenait le conseiller et le collaborateur direct de Monseigneur l'Evêque. Loin de considérer ces nouvelles fonctions comme un poste de repos, le chanoine Werlen continua au contraire à employer tous les loisirs dont il disposait pour exercer une activité publique des plus intenses.

Le défunt travailla puissamment au développement de l'instruction publique en Valais. Pédagogue inné, inspecteur scolaire dès 1904, il élaborait le plan d'étude primaire actuellement en vigueur en Valais, et rédigea plusieurs manuels scolaires à l'usage des classes primaires. Le chanoine Werlen fut également un ami de la presse et un publiciste distingué. Il collabora assidûment à plusieurs journaux et revues tant laïques qu'ecclésiastiques, où l'on appréciait hautement son style limpide et son esprit de critique constructeur. En 1931, il fonda le « Walliser Jahrbuch » (Almanach valaisan) dont il assumait ensuite la rédaction et l'édition. Cette publication de haute tenue, servant la cause religieuse et le bien commun et cultivant l'amour du sol et de la patrie connut bientôt une très large diffusion dont le mérite en revient surtout au défunt.

* * *

Mais c'est surtout au service de la **cause raiffeiseniste** que le chanoine Werlen donna la pleine mesure de ses éminents talents et de son inlassable dévouement. Le raiffeisenisme lui tenait tout particulièrement à cœur non seulement parce qu'il voyait là une des plus admirables réalisations pratiques de l'amour chrétien du prochain mais

surtout un admirable et efficace moyen d'améliorer les dures conditions d'existence de la population valaisanne.

En 1904 déjà, alors qu'il était prieur à Kippel, Jos. Werlen eut l'occasion d'assister à une conférence sur les caisses Raiffeisen que le curé Traber, le pionnier raiffeiseniste suisse, était venu donner à Brigue. Cette conférence fit sur le jeune abbé une très vive impression. Toutefois, ce n'est qu'en 1908, après avoir assisté à Brigue à une seconde conférence du curé Traber, qu'il prit la décision de doter le Lötschentäl d'une semblable institution d'entraide coopérative dans le domaine de l'épargne et du crédit. Le courageux curé de montagne convoqua ses paroissiens, leur exposa la question dans tous ses détails et le 1er novembre 1908, la Caisse de Lötschen se fondait. Par la suite, le doyen Werlen se rendit également dans presque toutes les communes du Haut-Valais où il tint plus de 40 conférences d'orientation sur les Caisses Raiffeisen, conférences qui aboutirent presque toutes à la fondation de nouvelles Caisses. « Chaque commune du Valais doit avoir sa Caisse Raiffeisen »... répétait-il constamment et il employait toute son énergie et sa ténacité à la réalisation de ce but. En 1917, le doyen Werlen réunissait les 6 Caisses Raiffeisen du Haut-Valais qui existaient à cette époque et constituait la Fédération des Caisses du Valais allemand dont il assuma avec une rare distinction la présidence jusqu'à sa mort. En reconnaissance des éminents services rendus à la cause raiffeiseniste il avait été appelé, lors du Congrès de Bâle, en 1935, à faire partie du Conseil de surveillance de l'Union suisse, où il se vit confier les fonctions de secrétaire. Il fut un membre consciencieux et hautement apprécié des organes de l'Union.

L'esprit de sacrifice et de dévouement dont le doyen Werlen donnait constamment l'exemple et l'activité inlassable qu'il déployait ne devait pas tarder à porter des fruits riches en bénédiction. C'est ainsi que le Haut-Valais compte actuellement 49 Caisses Raiffeisen avec 2723 sociétaires, 13,3 millions de francs de somme de bilan, 23 millions de roulement, 7469 déposants d'épargne, Fr. 427.850,— de réserves. Résultat magnifique qui témoigne de l'esprit d'économie et d'épargne d'une population montagnarde saine et forte qui, malgré sa dure existence et la modicité de ses ressources, n'en vit pas moins heureuse et paisible.

Dans le Haut-Valais, les Caisses Raiffeisen ont tout particulièrement stimulé

l'esprit de travail, de sobriété et d'économie et par là de contentement dans les milieux où elles exercent leur bienfaisante activité. Elles ont favorisé l'épargne, provoqué la création de milliers de livrets là où ils étaient autrefois complètement inconnus, et en procurant d'autre part les bienfaits d'un crédit rationnel et avantageux au plus humble montagnard elles ont renforcé puissamment la volonté de résistance et augmenté le bien-être matériel et social de la vaillante population de la plaine et des montagnes. Plus que partout ailleurs en Suisse les Caisses Raiffeisen sont devenues dans le Haut-Valais la banque par excellence du village. Presque partout elles sont en mesure de satisfaire par leurs propres moyens à tous les besoins normaux de crédit non seulement de leurs sociétaires particuliers mais encore des communes et des autres corporations locales. Par elles la plupart des villages sont aujourd'hui maîtres de leur épargne et de leur crédit. En apportant au montagnard la liberté financière elles lui assurent la sécurité de l'existence. Elles l'ont libéré de la tutelle des banques privées et en lui donnant la confiance en soi, elles ont stimulé son esprit d'entreprise et favorisé ainsi puissamment son ascension économique et sociale. Répandues dans les villages des vallées alpestres les plus reculées, jusqu'à 1800 mètres d'altitude, les 49 Caisses du Haut-Valais résolvent admirablement par la coopération, le problème du crédit rural. En permettant au montagnard de traiter ses opérations financières sur place, sans déplacement et sans perte de temps, en maintenant au village l'argent du village, en appliquant des taux favorables, les seules Caisses Raiffeisen du Haut-Valais procurent des avantages matériels qui peuvent être évalués à plus de Fr. 100.000,— par an. Elles constituent ainsi en fait une œuvre privée d'aide à soi-même de la population rurale de la plus haute valeur et certainement tout aussi utile et efficace que les actions problématiques de secours du dehors ou de l'Etat. Car là où l'amour du prochain et le dévouement à la chose publique sont à l'œuvre, règnent le contentement, la concorde, l'harmonie dans l'effort et le travail et, par cela, le bien-être, la bénédiction dans la famille, dans la commune et dans l'Etat.

Tout cela est pour une bonne part l'œuvre du modeste curé du Lötschentäl, de ce fils robuste des montagnes qui s'est élevé par sa persévérance aux plus hautes dignités ecclésiastiques tout

en maintenant un contact étroit avec le peuple pour le bien matériel et moral duquel il n'a cessé de travailler. Le chanoine Werlen fut un véritable apôtre de la cause de l'épargne et du crédit mutuel. Par la parole et par la plume il répandit autour de lui les idées et l'esprit de Raiffeisen. Ses conférences et ses causeries populaires amenaient constamment à notre mouvement de nouveaux disciples et de nouveaux adeptes. Dans la presse locale et dans l'Almanach qu'il publiait chaque année paraissaient régulièrement des articles simples et incisifs dont il était l'auteur, sur les organisations Raiffeisen. A côté de cela, il attirait l'attention des séminaristes sur les Caisses Raiffeisen, les enthousiasmait pour cette œuvre sociale et veillait à ce que les jeunes prêtres fussent à même de fonctionner dans les conseils de surveillance et au besoin d'accomplir un travail de pionnier raiffeiseniste là où ils étaient appelés à exercer leur ministère.

C'était toujours pour le défunt une joie et un agréable délassément d'organiser l'assemblée périodique des délégués de sa Fédération et d'assister aussi au congrès de l'Union. Les délégués qui eurent le privilège de prendre part aux mémorables journées du congrès de Zermatt, en 1929, se souviendront certainement encore du vibrant et spirituel discours qu'il prononça au Gernergrat, où il fit généreusement « cadeau » à chacun des 19 cantons raiffeisenistes qui existaient alors de l'une des cimes de 4000 mètres que les délégués avaient sous leurs yeux. Et le 7 mars dernier, à Viège, lorsque lui fut remise par l'Union la distinction pour 30 ans d'activité raiffeiseniste, il eut des paroles de touchante reconnaissance, en premier lieu pour ses concitoyens qui l'avaient suivi avec confiance, avaient contribué à répandre la semence de Raiffeisen, l'avaient fait germer et croître en une moisson magnifique et précieuse pour le peuple et le pays. Les rapports qu'il présentait aux assemblées étaient toujours d'une haute tenue et richement documentés. La fidélité et la fermeté de caractère figuraient parmi les grandes vertus du défunt. Ayant reconnu la haute valeur matérielle et éthique des principes de Raiffeisen il en recommandait à toute occasion une application stricte. Il se montra constamment un adepte fidèle de l'Union suisse car il concevait bien que sans les directions et l'aide d'une organisation nationale indépendante et forte ses créations

n'auraient jamais pu s'épanouir et prospérer comme elles l'ont fait. L'ordre et la discipline étaient aussi des qualités innées chez lui. Aussi comprenait-il que cet ordre et cette discipline soient réclamés des Caisses.

Le chanoine Werlen était un grand ami de la nature. Il aimait ardemment son peuple. Il aimait profondément son pays, les cimes altières qu'en alpiniste fervent il avait gravies pour la plupart dans sa jeunesse. Il était un sportif. Il fut l'un des premiers dans le Lötschental à se servir des skis pour dévaler le long des pentes. Et malgré ses 60 ans bien sonnés il se plaisait encore à fixer ses skis pour accompagner des caravanes jusqu'aux hautes cabanes alpestres où il lisait la messe du dimanche.

Cette vie toute de labeur et d'altruisme, riche en initiatives généreuses et en créations bienfaisantes vient de s'éteindre. Mais le chanoine Werlen continuera à vivre dans ses œuvres et tout spécialement dans les 49 Caisses Raiffeisen et la Fédération du Haut-Valais qu'il a créées. Tous les hauts-valaisans auront, en témoignage de reconnaissance, d'affection et de fidélité, déposé en pensée une couronne sur la tombe du chanoine Werlen qui fut pour eux un guide, un animateur, un ami et certainement l'un de leurs plus grands bienfaiteurs contemporains. Tous sauront vénérer sa mémoire en soignant toujours jalousement l'épanouissement et le développement de leurs Caisses Raiffeisen.

La communauté suisse toute entière rend aussi un pieux hommage à la belle œuvre accomplie par le défunt. Le chanoine Werlen a bien mérité de la cause et les raiffeisenistes suisses lui garderont un souvenir durable et reconnaissant.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1939

a) Le développement des Caisses locales.

L'année 1939 est la 40^{me} depuis la fondation de la première Caisse Raiffeisen suisse et la 37^{me} depuis la constitution de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Pour la seconde fois de son existence, le mouvement raiffeiseniste se trouve placé sous régime d'économie de guerre. Un rapprochement de la situation du mouvement en 1914 et celle en 1939 offrira de ce fait un certain intérêt :

Nombre de Caisses affiliées
Nombre de membres
Bilan de l'ensemble des Caisses
Mouvement annuel d'affaires

Etat 1939	Etat 1914
667	178
62.639	12.363
434.9 mill.	29.7 mill.
731.3 mill.	47.2 mill.

1939 a été aussi l'année de l'Exposition nationale suisse, cette magnifique démonstration des possibilités du pays et du travail national. Comme elle l'a fait pour toutes les institutions économiques intimement liées à la vie du peuple et de la patrie cette manifestation a donné aussi à notre mouvement une grande impulsion.

L'effectif des Caisses affiliées. Par la fondation de 9 Caisses, dont 3 en Suisse romande et 6 en Suisse allemande, l'effectif des Caisses a passé de 658 à 667. Toutes les assemblées d'orientation auxquelles l'Union a collaboré ont abouti à un résultat positif. Institutions économiques et sociales placées au-dessus des questions politiques ou autres contingences locales, les Caisses cultivent l'esprit de solidarité et d'entente entre citoyens en créant l'union et l'entraide dans les communes. Pour l'ensemble du pays, chaque cinquième commune a déjà sa Caisse Raiffeisen. Dans les cantons de St-Gall le 77 %, en Valais le 64 %, à Soleure le 49 %, à Uri et Genève le 45 % sont déjà pourvus d'une « Raiffeisen » comme on désigne populairement ces coopératives de crédit.

La plus ancienne des Caisses est celle de Bichelsee, dans le canton de Thurgovie, qui fut fondée en 1899. La Caisse saint-galloise de Mels enregistre le plus grand nombre de membres, soit 582 coopérateurs. En Thurgovie se trouve la plus importante Caisse de la Suisse, celle de Neukirch-Egnach avec 10,2 millions de francs de bilan et Fr. 400.000,— de réserves. Au point de vue du roulement, la Caisse de Waldkirch (St-Gall) occupe le premier rang avec 24 millions de francs.

L'effectif des membres. Les 62.639 membres actuels des Caisses Raiffeisen suisses forment un corps compact de coopérateurs disciplinés et militants. Grâce à la propagande personnelle et à celle de la presse de l'Union plus d'un millier de nouveaux adhérents sont gagnés chaque année à la cause. En 1939, l'effectif a augmenté de 264 coopérateurs amenés par les 9 nouvelles Caisses fondées durant l'année et de 1085 raiffeisenistes recrutés par les anciennes Caisses. Si les statuts font une obligation aux preneurs de crédit de faire partie de la Caisse, nombre d'épar-

gnants tiennent aussi à se faire recevoir dans son sein. Le chiffre moyen des membres est de 94 par Caisse ; 411 sections sont au-dessous et 256 Caisses au-dessus de cette moyenne. Les 433 Caisses de la Suisse allemande groupent 45.889 sociétaires, les 228 de la Suisse romande 16.136, les 5 Caisses romanches 531 et la seule caisse tessinoise de Sonvico 83 coopérateurs. L'effectif des membres est en augmentation dans tous les cantons.

Le chiffre d'affaires des 667 Caisses Raiffeisen suisses a été de 731 millions de francs. S'il a sensiblement diminué par rapport à l'exercice précédent où il avait atteint le chiffre-record de 758 millions de francs, il est cependant encore de 66 millions supérieur à celui de 1937. Si les opérations qu'effectuent les Caisses sont modestes considérées une à une, elles s'expriment néanmoins finalement par des sommes importantes ; c'est ainsi qu'en quarante ans elles ont traité pour 11.45 milliards de francs d'affaires. En 1939, le nombre des opérations traitées a été de 868.682. Cela fait un roulement moyen par Caisse de Fr. 1.096.000 avec 1302 opérations. 191 sections dépassent cette moyenne. Les Caisses valaisannes ont réalisé durant cet exercice une augmentation du roulement de plus d'un million. La mobilisation d'importants contingents de troupes a naturellement diminué les possibilités de travail dans beaucoup de familles paysannes ce qui s'est répercuté sur le roulement de la Caisse locale. Un bon nombre de caissiers ont également été appelés sous les drapeaux. Dans la plupart des Caisses, ils ont été courageusement remplacés par les femmes, qui ont donné à cette occasion un magnifique exemple de sacrifice et de dévouement. Nous relevons tout particulièrement le fait que malgré la mobilisation aucune Caisse n'a suspendu son activité et que les comptes annuels ont été même remis à l'Union encore plus tôt que de coutume.

La somme du bilan. La courbe continuellement ascendante du chiffre des bilans de toutes les Caisses démontre la confiance croissante du public en nos organisations. Les dépôts confiés ont augmenté de Fr. 14.7 millions durant le dernier exercice et atteignaient à fin décembre Fr. 434.9 millions. Tous les

cantons participent à cette augmentation. Les 9 Caisses figurant pour la première fois à la statistique totalisent à elles seules Fr. 393.000 de dépôts. Les 435 millions répartis entre toutes les Caisses donnent une moyenne de Fr. 652.000 (638.000 l'exercice précédent). 211 Caisses dépassent cette limite. Les Caisses de Bière et Goumoëns (Vaud), Ehrendingen, Fislisbach, Unter-Siggenthal, Würenlingen (toutes en Argovie), Gommiswald, Mosnang (St-Gall), Egerkingen (Soleure) ont dépassé pour la première fois le million de somme de

bilan. Après de 542 Caisses l'augmentation totale a été de Fr. 16,9 millions, tandis que 125 Caisses ont enregistré une diminution de 2,3 millions de francs, qui est résultée en bonne partie du remboursement d'avances antérieures de la Caisse centrale; dans 67 cas la diminution de bilan a été inférieure à 10.000 francs. Les Caisses de la Suisse allemande totalisent 364 millions de francs de dépôts, les Caisses romandes 68 millions et les Caisses romanches et italiennes 3,3 millions.

LES PASSIFS DES CAISSES RAIFFEISEN

Les passifs comportent les postes suivants :

Avances de la Caisse centrale	Fr. 3.940.644.—
Avoirs des créanciers en compte courant	» 39.942.851.05
Avoirs des 217.354 titulaires de livrets d'épargne	» 234.558.174.61
Comptes de dépôts	» 23.123.263.48
Obligations de caisse	» 108.744.010.70
Intérêts créanciers non perçus, int. courus, droits de timbre à livrer, etc.	» 2.346.941.68
	<u>Fr. 412.655.885.52</u>

Plus capital social :

Parts sociales des membres	Fr. 5.977.400.05
Réserves de toutes les Caisses	» 16.285.510.12
	» 22.262.910.17

Total des bilans de toutes les Caisses

Fr. 434.918.795.69

Les emprunts à la Caisse centrale.

En 1938, 70 Caisses étaient débitrices de la Centrale pour une somme de Fr. 3 millions. A fin 1939, 88 Caisses devaient une somme de 4 millions de francs environ. Les Caisses se procurent ordinairement dans leur circonscription les capitaux dont elles ont besoin pour exercer leur activité. Elles sont également tenues, de par la loi, à maintenir une réserve de disponibilités pour pouvoir toujours satisfaire avec aisance aux prélèvements courants ordinaires. Elles ne recourent au crédit de la Caisse centrale que dans les circonstances extraordinaires, par exemple lorsqu'il faut faire face à de gros retraits imprévus. L'Union met aussi des crédits à la disposition des Caisses pour leur permettre de financer des travaux à court terme d'amélioration foncière, constructions de route, etc. Les crédits utilisés ainsi par les Caisses, de 4 millions de francs, ne représentent pas même le 1 % de la somme des bilans.

Les comptes courants créanciers. Les avoirs en comptes courants créanciers sont en augmentation de Fr. 100.000 et atteignent Fr. 39,9 millions auprès de 579 Caisses. Si la thésaurisation avait exercé ses ravages dans nos milieux, comme ça a été parfois le cas ailleurs, les avoirs à vue n'eussent certes pas augmenté, mais au contraire diminué.

Cela montre la confiance que la population rurale témoigne à un institut local qu'il a la possibilité de contrôler lui-même. Le fait que les Caisses Raiffeisen ont toujours maintenu un service de paiement prompt et sans restriction durant les jours fatidiques d'août et septembre a contribué encore à renforcer cette confiance.

Les dépôts d'épargne. Si, dans bien des villages, les personnes fortunées persistent à ne vouloir traiter qu'une faible partie de leurs opérations avec la modeste banque du village, on est heureux de constater par contre que les petits épargnants, soucieux de la sécurité de leurs fonds, se tournent de plus en plus vers elle. Durant l'année écoulée, le nombre des carnets a augmenté de 9032 et atteint 217.354. Près du 90 % des Caisses ont participé à cette progression. L'institution des caisses d'épargne scolaire dans le cadre de la Caisse Raiffeisen fait également des progrès. Les fluctuations de l'épargne ont été les suivantes durant l'année :

Le taux moyen appliqué a été de 2,87 % contre 3,04 % en 1938. Les nouveaux dépôts sont inférieurs de près de 6 millions à ceux effectués durant l'exercice précédent; les retraits par contre n'ont augmenté que de Fr. 2,6 millions. Le dépôt moyen par livret d'épargne est de Fr. 1079.—. A fin 1914 les Caisses Raiffeisen suisses possédaient 30.901 livrets d'épargne pour un montant global de Fr. 13,9 millions, soit 450 francs par carnet.

Les Caisses Raiffeisen ont toujours justifié la confiance dont elles sont de plus en plus l'objet. Aussi estiment-elles pouvoir prétendre au droit d'être admises partout à recevoir également les fonds publics et pupillaires.

Les comptes de dépôts. On ne trouve des placements de ce genre qu'après de 152 Caisses, pour un montant global de Fr. 23.123.263,48, soit 67.000 francs de plus que l'an dernier. Ces comptes de dépôts sont très différemment répartis suivant les régions du pays. En général les conditions en sont les mêmes que pour l'épargne; toutefois les possibilités d'effectuer des retraits sont plus grandes. Les plus répandus sont les comptes de dépôts à trois mois de préavis. En Valais, ils remplacent dans bien des cas les obligations.

Les obligations de caisse. En considération de la tendance qui a régné l'an dernier sur le marché de ne plus replacer à long terme les capitaux devenus libres, on sera agréablement surpris de ne constater qu'une régression relativement faible de ce chapitre. Les placements à terme contre obligations n'ont reculé que de Fr. 111,6 à 108,7 millions. Les nouveaux placements ont été minimes et lors de l'échéance, la contre-valeur des anciens titres était très souvent virée en caisse d'épargne. Le montant des conversions de titres peut être évalué toutefois encore à 25 millions. Voici la classification des obligations d'après les taux bonifiés :

	en 1939	en 1938
	Fr.	Fr.
à 2 ½ %	67.500,—	52.500,—
2 ¾ %	85.100,—	20.000,—
3 %	15.045.959,40	6.751.452,—
3 ¼ %	24.043.215,10	17.007.919,—
3 ½ %	26.680.731,25	19.702.897,55
3 ¾ %	20.434.197,—	21.553.950,—
4 %	19.024.625,65	38.295.551,75
4 ¼ %	3.002.063,—	7.821.342,35
4 ½ %	355.619,30	481.654,35
4 ¾ %	3.000,—	2.650,—
5 %	2.000,—	5.600,—
	<u>108.744.010,70</u>	<u>111.695.517,—</u>

Avoir des épargnants fin 1938
Versements en 1939
Intérêts bonifiés

Fr. 219.180.349,14
» 51.515.256,19
» 6.517.644,86

Retraits durant l'année

Fr. 277.213.250,19
» 42.655.075,58

Avoirs des épargnants à fin 1939

Fr. 234.558.174,61

Le taux moyen a diminué de 3,7 % en 1938 à 3,53 % en 1939. 106 Caisses n'ont jamais émis d'obligations.

Dans les **passifs transitoires** se chiffrant par Fr. 2.346.941,68 figurent les intérêts des parts sociales (qui se paient ordinairement lors de l'assemblée générale), les intérêts et coupons d'obligations échus non encore encaissés, dans un bon nombre de Caisses l'indemnité allouée au caissier, et finalement les droits dus à l'Administration fédérale des contributions (impôt sur les coupons et droit de timbre sur les titres).

Les **fonds propres** se montent à Fr. 22,2 millions sur une somme totale de Fr. 412,6 millions de capitaux confiés. Les parts sociales souscrites par les membres atteignent Fr. 5,9 millions. Les réserves de toutes les Caisses sont de Fr. 16,2 millions. Ainsi, dans l'ensemble, les Caisses possèdent le 5 % de fonds propres exigé par la loi. Conformément aux statuts, chaque membre ne peut souscrire qu'une part sociale, ordinairement de Fr. 100.—. L'accroissement continu des bilans exigeant des fonds propres chaque année plus élevés les bénéfices réalisés sont toujours intégralement affectés à la constitution des réserves. Des réserves suffisantes sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. C'est pourquoi les organes responsables doivent s'efforcer de compresser toujours le plus possible les frais d'administration ; même en tenant compte de toutes les nouvelles charges fiscales, les frais généraux ne devraient pas faire plus de ½ % de la somme du bilan. L'échelle des taux doit être fixée de façon à assurer un bénéfice net de un tiers à un demi pour cent du bilan. (A suivre.)

Bien actuel !

— Moi, si un créancier m'écrit pour me réclamer de l'argent, je cesse immédiatement de le payer.

— Et s'il ne t'écrit pas ?

— J'attends qu'il m'écrive.

Pensée.

La fraternité doit s'inspirer avant tout de raisons morales. Non contents de nous sentir unis et unanimes dans notre façon de concevoir la justice, de pratiquer la tolérance, de coopérer étroitement et loyalement, d'être différents les uns des autres sans être adversaires, nous devons trouver dans cette diversité même la raison d'une meilleure sympathie et d'une plus chaude amitié.

Francesco CHIESA.

La Caisse autonome d'amortissement de la dette agricole dans le canton de Fribourg

Tous les cantons suisses, à l'exception de Genève et de Bâle-ville, ont créé au cours des années 1933-34 des Caisses de secours en faveur des paysans obérés.

Mais, une grosse lacune des arrêtés fédéraux de 1932-34 instituant des mesures juridiques temporaires pour la protection des agriculteurs dans la gêne est qu'elles ne contiennent pas de dispositions réglant d'une manière satisfaisante le sort des créances hypothécaires mises au bénéfice du sursis de 4 ans et qui sont considérées généralement comme non couvertes lors des assainissements agricoles.

Pour combler cette lacune, pour compléter en quelque sorte l'action fédérale et permettre un amortissement équitable de ces dettes considérées comme non couvertes lors des assainissements agricoles, seul de tous les cantons suisses, Fribourg a institué en 1935 une **Caisse autonome d'amortissement de la dette agricole** dont le rôle consiste principalement, pour l'instant, à conclure avec tous les intéressés (débiteurs, créanciers, cautions) des « conventions d'amortissement » pour les capitaux bénéficiant du sursis de quatre ans. Volontairement, les créanciers, les cautions et la Caisse d'amortissement s'engagent dans ce contrat à faciliter le débiteur assaini, si celui-ci se montre capable et digne d'appui et s'il prouve sa bonne volonté en effectuant des paiements bien adaptés à ses possibilités. Les prestations des parties contractantes sont ordinairement les suivantes : a) le créancier consent au débiteur un taux d'intérêt réduit ; b) le débiteur s'engage à effectuer un petit amortissement régulier de sa dette ; c) les cautions aident également le débiteur à amortir sa dette ; d) la Caisse d'amortissement prend à sa charge le paiement au créancier de l'intérêt convenu et éventuellement d'un certain amortissement. Si l'une des parties n'exécute pas ses obligations le contrat est résilié sans autre formalité et les parties reprennent leurs droits et obligations primitifs.

Les expériences faites jusqu'à ce jour par cette Caisse cantonale d'amortissement sont des plus concluantes et on ne peut que déplorer que l'exemple de Fribourg ne soit pas suivi par d'autres cantons. En effet, la méthode adoptée est excellente. Elle permet de traiter chaque cas d'une manière tout à

fait individuelle et elle favorise toujours une répartition équitable des charges entre les intéressés. Cette méthode constitue également un stimulant constant pour le débiteur assaini qui, s'il fait les efforts nécessaires, peut améliorer rapidement sa situation et se libérer ainsi de la tutelle qui est exercée sur lui. Elle tient également largement compte du côté pratique du problème du désendettement et de la mentalité de la population agricole. Cette solution est certainement bien préférable à toutes les lois et arrêtés rigides qui peuvent être promulgués et surtout au système compliqué et trop schématique du grand projet fédéral de désendettement agricole qui, espérons-le, n'entrera jamais en vigueur.

* * *

Le 6me rapport annuel que vient de publier cette Caisse autonome fribourgeoise d'amortissement confirme à nouveau les excellentes expériences faites déjà précédemment par cette institution. Le nombre des conventions en cours étaient à la fin de l'année 1939 de 159 portant sur un capital découvert de Francs 827.277.—. Le district qui fournit le plus fort contingent de contrats est celui de la Singine qui en accuse à lui seul 91 pour une somme de Fr. 518.125,65. Il n'y a par contre que 3 contrats seulement dans le district de la Broye, 3 dans celui du Lac et 2 dans celui de la Gruyère.

L'amortissement total effectué en 1939 s'élève à Fr. 55.976,60 et se répartit comme suit :

Part des débiteurs	Fr. 26.057,75
Part des cautions et autres intervenants	» 13.388,90
Part des créanciers	» 930,—
Part de la Caisse d'amortissement	» 15.976,50

L'amortissement réel est de 6,76 % (1938 : 6,53 %) du capital découvert. La Caisse a payé en outre un intérêt moyen de 1,87 %. L'amortissement moyen s'établit donc sur une période de moins de 15 ans, ce qui prouve la valeur et l'efficacité de l'intervention de la Caisse.

Le rapport souligne que grâce à l'intervention de la Caisse d'amortissement la situation des exploitations assainies a pu être assurée sans qu'il ait été nécessaire de prolonger les sursis légaux au remboursement des capitaux qui étaient périmés. L'intervention de la Caisse est d'autant plus heureuse qu'elle est faite à l'amiable, basée sur l'entente mutuelle, la compréhension réciproque et la libre adhésion de tous, qu'elle évite ainsi toutes les difficultés inhérentes à la méthode de la procédure officielle.

* * *

Etant donné les bonnes expériences ainsi faites dans le canton de Fribourg on ne peut que regretter de constater que ce système d'amortissement équitable de la dette agricole n'ait pas été adopté jusqu'ici par aucune autre Caisse cantonale de secours. Il est manifeste en tout cas que la manière de procéder du canton de Fribourg est très avantageuse et permet beaucoup plus facilement d'arriver à une solution rationnelle du désendettement que ne le ferait le système prévu dans le projet de loi fédérale sur la matière.

Du travail pour tous, coûte que coûte

On cherche actuellement, en haut lieu, une solution satisfaisante à cet ardu problème. Divers projets ont déjà été envisagés. D'autres le seront certainement encore. Un de nos collaborateurs nous soumet à ce propos un plan qui mériterait certainement d'être étudié aussi. (Réd.)

Tout le monde a encore dans la mémoire le discours que le Président de la Confédération, M. Pilet-Golaz, peu après la signature de l'armistice conclu entre la France et l'Allemagne, a prononcée à la radio. Dans cet appel au peuple suisse, l'orateur lui promettait que le Conseil Fédéral procurerait du travail à tous, **coûte que coûte**. Belles promesses, pleines d'espoir pour une quantité de soldats démobilisés.

Entre temps une commission a été nommée et s'est déjà réunie une ou deux fois à Berne pour chercher une solution quelconque à ce problème très important pour tout le pays, tant pour les chômeurs directement intéressés que pour les autres qui, dans le fonds, seront appelés plus ou moins indirectement à contribuer aux frais qu'occasionneront ces possibilités de procurer de l'occupation à tous.

Ces dépenses absolument nécessaires ne manqueront pas aussi d'atteindre plus ou moins sérieusement les membres de notre association, qui en général ne font pas partie de l'armée des chômeurs. Cela ne veut absolument pas dire que notre mouvement raiffeiseniste puisse se permettre le luxe de se désintéresser de cette campagne sociale, de laquelle dépend le bien-être d'une multitude de sans-travails et par conséquent de l'avenir du pays même. Au contraire l'esprit de solidarité et d'entr'aide qui est la base de notre organisation nous oblige moralement à nous associer sincèrement à cette action sociale que le Conseil Fédéral veut entreprendre pour le bien de tous en général et des chômeurs en particulier.

Pouvons-nous contribuer à cette œu-

vre sans épuiser nos moyens. Financièrement non, moralement oui. Et comment pouvons-nous donner notre appui à ce mouvement ? En cherchant à appuyer moralement les efforts du Conseil Fédéral et en soumettant à l'étude de la commission nommée à cet effet des projets réalisables contribuant à procurer du travail rémunérateur à toute la classe laborieuse chômant de toutes les branches industrielles du pays, sans épuiser les budgets communaux, cantonaux et fédéraux et dont le résultat de l'entreprise deviendrait un bien-être pour tous. Le problème est ardu mais non réalisable.

Nous possédons dans notre pays une multitude de glaciers, de lacs et de cours d'eau, qui bon an mal an déversent des millions de forces de chevaux. Si elles étaient captées, elles fourniraient assez d'électricité pour l'exploitation de la grande partie de nos chemins de fer, de nos usines et permettraient à chaque ménage de se payer le luxe de cuisiner et de se chauffer à l'électricité, à la condition naturellement que l'emploi de cette houille blanche ne revienne pas plus cher que la consommation de la noire étrangère.

Voilà un champ d'activité qui fournirait du travail à plusieurs milliers d'hommes de presque toutes les branches de l'industrie et de l'artisanat. Des ingénieurs, architectes, géomètres, techniciens, maçons, charpentiers, menuisiers, ferblantiers, serruriers et manœuvres trouveraient de l'occupation. En outre l'introduction de cette fée blanche dans presque toutes les fabriques et les maisons d'habitation du pays donnerait un essort respectable aux diverses usines fabriquant les appareils et ustensils nécessaires à l'emploi de l'électricité, tels que moteurs, compteurs, fil isolé et isolant, tubes isolants, potagers, fournaux et ustensils de cuisine etc. etc., sans compter les grandes machines.

Nous reconnaissons l'ampleur gigantesque de cette entreprise, mais pour remédier aux effets néfastes de grands maux il ne faut pas reculer d'employer les grands moyens. Cette entreprise engloiterait des capitaux qui se chiffraient pas seulement en millions, mais en milliards. Cependant on a fait la promesse de donner du travail à tous, coûte que coûte. Eh ! bien maintenant il faut tenir parole.

Il vaut mieux grever les budgets en cherchant à faire valoir les richesses naturelles du pays et mettre celles-ci à un prix raisonnable à la disposition de la masse, que de gaspiller les deniers

publics pour des allocations de chômage ou pour exécuter des travaux qui ne profiteraient qu'à quelques privilégiés.

Parmi ces sortes de travaux on envisage la construction de nouvelles routes carrossables ou l'amélioration de celles existantes. Notre pays est sillonné de voies de communications qui suffisent aux besoins du pays. L'état de celles-ci est, sinon modèle, du moins raisonnable. Puis la construction de nouvelles routes nous enlèverait encore du terrain cultivable et cultivé. En outre il ne faut pas perdre de vue que l'automobile comme moyen de communication va probablement perdre sa priorité et sera sous peu, en partie au moins, remplacé par l'avion. Si nous continuons à construire des routes nous faisons le même gaspillage de fonds publics ainsi que nous l'avons déjà fait en son temps avec la construction d'innombrables lignes de chemins de fer secondaires, qui actuellement sont ruinées par l'automobile. L'auto ayant miné le rail, il sera, à son tour remplacé par l'avion. Par conséquent gardons-nous bien d'enfouir de grands capitaux dans de grandes entreprises problématiques quand nous avons la possibilité d'employer ceux-ci dans une affaire permettant de récupérer une grande partie des capitaux engagés en contribuant en même temps au bien-être de tous et à l'indépendance du pays en combustibles.

M. P.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Durant les mois de mai et juin derniers le marché de l'argent et des capitaux a été excessivement mouvementé. Vers la mi-mai, en particulier, l'animation a été grande aux guichets des banques qui étaient parfois directement assaillies par une clientèle énervée qui voulait retirer des fonds. Mais le calme se rétablit relativement vite. Vers la fin du mois déjà les retraits s'atténuèrent rapidement et en juin le montant des dépôts excédait de nouveau celui des prélèvements. Et cette amélioration devait se poursuivre, en s'accroissant encore, durant tout le mois de juillet. Les bulletins hebdomadaires que publie la Banque nationale suisse expriment particulièrement bien ces fluctuations : les engagements à vue (comptes de virement) de notre établissement d'émission qui étaient descendus le 23 mai au bas chiffre de 565 millions de francs — accusent dès lors une courbe continuellement ascendante et se fixaient de nouveau à

757 millions le 7 juillet, soit à un niveau déjà supérieur à celui d'avant les jours critiques de mai. Au 23 juillet ces disponibilités, qui sont en quelque sorte le baromètre de la liquidité du marché monétaire, se montaient à 748 millions de francs. Il appert ainsi qu'une certaine partie de l'argent prélevé est petit à petit restitué aux banques. Dans ces conditions les quelques restrictions de paiement introduites en mai ont pu être rapidement supprimées.

En considération de cette évolution favorable et étant donné le calme qui s'était rétabli sur le marché général de l'argent il fut possible d'ouvrir de nouveau les bourses de titres le 8 juillet dernier. Cette ouverture put se faire à ce moment sans plus courir le risque de voir se produire un marché désordonné et des cours de paniques. Les premières cotes eurent lieu sur la base d'un rendement à peine supérieur à 4 %, ce qui écarta ainsi le danger de la hausse immédiate et considérable du taux hypothécaire qui n'aurait pas manqué de se produire si les bourses n'avaient pas sagement fermé leurs portes durant les jours de panique et enrayé la spéculation.

Malheureusement, pour combler les vides causés par la fièvre de thésaurisation sévissant dans leurs milieux, certaines banques locales et cantonales élevèrent le taux de leurs obligations de caisse à 4 % en portant également le taux de l'épargne à 3 %. Il semble qu'on ait agi quelque peu précipitamment car plusieurs de ces banques affectent aujourd'hui de nouveau une certaine réserve lors de l'acceptation de capitaux importants à ces conditions. Sans doute sont-elles déjà de nouveau pourvues de moyens suffisants pour leurs besoins. Etant donné le renchérissement constant de l'intérêt moyen que les banques doivent payer à leurs déposants il est logique que la hausse du taux hypothécaire de ¼ % envisagée depuis longtemps déjà devient aujourd'hui inévitable. C'est ainsi que la plupart des établissements de crédit foncier, caisses hypothécaires et banques cantonales ont déjà élevé le taux de l'intérêt des prêts hypothécaires premier rang de 3 % à 4 %, de sorte que ce dernier taux deviendra usuel partout avant la fin de l'année encore.

* * *

Pour les **Caisses Raiffeisen**, l'évolution financière des mois derniers ne nécessite pas une modification de la politique financière et de l'échelle des taux préconisée déjà dans notre dernier bulletin. Il convient de signaler en effet

ici que nos Caisses ont gardé durant les jours troublés de mai et de juin une stabilité admirable, qui témoigne de la confiance et de l'attachement dont elles sont l'objet dans les villages où elles exercent leur activité. C'est ainsi que pour ces deux mois de mai et juin, l'excédent des retraits sur les dépôts n'a été pour l'ensemble des Caisses que de 1 % seulement ce qui est donc excessivement modeste comparativement aux autres établissements de crédit urbains.

Les Caisses pourront maintenir pour l'instant l'échelle de taux créanciers préconisée déjà précédemment, soit : obligations : 3 % à 4 %.

Caisse d'épargne : 2 % à 3 % (ce dernier taux ne devant pas être dépassé).
Compte courant à vue : 2 à 2 ¼ %.

Quant aux taux des prêts et crédits on prévoira une majoration générale de ¼ % que chaque Caisse réalisera selon ses possibilités dès le 1er juillet déjà ou seulement le 30 septembre prochain. Les taux débiteurs seraient portés ainsi en général à 4 % pour les créances hypothécaires de premier rang à 4 ¼ — 4 ½ % pour les prêts second rang avec garantie complémentaire et à 4 ½ — 4 ¾ % pour les prêts sur simple cautionnement. Les prêts fermes aux communes bénéficieront en général du taux appliqué aux prêts hypothécaire premier rang. Une attention particulière sera vouée également, comme par le passé, à l'importante question de la liquidité.

Nouvelles des Caisses

ALLE (Jura bernois).



† Joseph Nussbaumer, caissier.

Le sympathique caissier de la florissante Caisse Raiffeisen de Alle n'est plus.

Terrassé en pleine adolescence de la vie par un mal terrible, il s'en est allé, lais-

sant dans le deuil le plus cruel sa famille, ses parents, ses amis, et ils sont nombreux. — Il est décédé le 14 juillet, âgé de 34 ans seulement, à la suite d'une opération de l'appendicite.

Joseph Nussbaumer naquit le 25 juin 1906 à Porrentruy, où son père exerçait le métier de maréchal.

Doué d'une vive intelligence, le jeune Joseph préférait l'étude au métier d'artisan. Après 4 années d'école primaire, il entra au progymnase de l'Ecole Cantonale, puis en 1922, il était admis à l'Ecole normale des instituteurs. Après 4 ans d'étude dans cet Etablissement, au printemps 1926, il recevait le diplôme d'instituteur primaire. Après un stage de quelques semaines de remplacement, la Commune de Alle appelait Joseph Nussbaumer à la tête de la II^{me} classe supérieure. C'était en automne 1926.

Depuis ce moment-là, l'activité de Joseph Nussbaumer peut se résumer en deux mots : Travail et Dévouement.

Redire toute l'activité déployée par notre ami est une chose impossible. Toujours dévoué à la chose publique, il n'était pas un domaine où il n'exerça son activité bien-faisante.

En dehors de son école, où il se révéla un maître conscient de ses devoirs et à la hauteur de sa tâche, car il savait très bien que prêcher par la parole ne suffit pas, mais qu'il faut joindre les actes aux paroles, il manifesta une heureuse influence pour le développement de son village qu'il aimait tant.

Cependant, en dehors de son activité professionnelle, son œuvre maîtresse, celle à laquelle il s'est donné plus qu'à toute autre, fut le développement de la Caisse Raiffeisen de Alle. On savait que ce grand village était une commune propice au développement d'une semblable coopérative d'épargne et de crédit.

La Caisse venait de se fonder. Il fallait un Caissier dévoué, travailleur. On fit appel à Joseph Nussbaumer. On ne s'était pas trompé. On avait choisi l'homme qu'il fallait.

Il y réussit au delà de toute espérance, et si aujourd'hui la Caisse Raiffeisen de Alle est la plus importante du Jura, (elle compte 105 sociétaires, Fr. 608.000 de bilan et près d'un million de roulement), les sociétaires de Alle le doivent en grande partie à leur caissier dévoué.

Joseph Nussbaumer fit également partie depuis 1938 du Comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, où sa collaboration était très appréciée.

Le défunt fut un excellent raiffeiseniste, que l'on aimait pour sa franchise et qui savait attirer à lui toutes les sympathies. Lorsque la nouvelle de sa mort se répandit, un deuil profond a empli tous les cœurs. Les funérailles de Joseph Nussbaumer eurent lieu à Alle mardi 16 juillet, en présence d'une très nombreuse assistance. Elles furent une démonstration vivante de la sympathie dont jouissait le défunt.

Après les prières liturgiques, tour à tour, dans des discours empreints de la plus grande émotion, M. l'Inspecteur Mammie, Chef du 10^{me} arrondissement scolaire, M. le Maire de Alle et M. Fleury, instituteur, redirent la douleur éprouvée par tous ceux qui pleurent aujourd'hui celui

qui fut un instituteur modèle, un bon père de famille, un excellent ami et conseiller, en un mot : Un brave citoyen et un homme de bien.

Dans le cimetière du village de Alle, à l'ombre de son Eglise qu'il a tant aimée, Joseph Nussbaumer dort de son dernier sommeil.

Notre ami n'est plus, mais son souvenir nous reste. Sa vie entière fut une leçon : Merci.

Puissent les consolations célestes et les forces que donne la Providence dans pareils cas, aider sa famille si cruellement éprouvée.

Abel Babey, caissier,
Courtédox.

Extrait des délibérations

de la séance commune des Conseils de direction et de surveillance de l'Union du 27 juin 1940

1. Hommage est rendu à la mémoire de **M. le Chanoine Werlen**, membre du Conseil de surveillance de l'Union, décédé à Sion, le 14 juin. Pionnier et animateur de la cause raiffeiseniste dans le Haut-Valais, le défunt a rendu également à notre association nationale de très éminents services. Nous garderons à sa mémoire un souvenir pieux et reconnaissant. L'Union s'est fait représenter officiellement aux funérailles par une délégation de trois membres des organes de l'Union et une couronne a été déposée sur la tombe au nom de la communauté raiffeiseniste suisse.

2. Après étude approfondie des mo-

tifs à l'appui l'approbation définitive est donnée à **4 crédits spéciaux** à des Caisses affiliées pour une somme globale de Fr. 335.000,—.

3. Le **Congrès de l'Union** qui devait avoir lieu en mai dernier et qui avait dû être renvoyé ensuite des circonstances est fixé à nouveau aux **8 et 9 septembre prochain, à Genève**.

Pour remplacer au Conseil de surveillance **M. le chanoine Werlen**, décédé, les organes de l'Union proposent **M. J. Bloch, Aesch** (Bâle campagne).

4. La Direction de l'Union présente un rapport sur la marche des affaires au cours du 1er semestre de l'année 1940. Il constate avec satisfaction à cette occasion que notre mouvement n'a été jusqu'ici que faiblement touché par les répercussions des graves événements internationaux qui se sont déroulés et que même durant les jours particulièrement troublés de mai dernier les milieux raiffeisenistes et les déposants ont conservé un calme et un sang-froid remarquables.

5. Les Conseils prennent acte des travaux de rénovation du bâtiment de l'Union qui ont été exécutés dernièrement et ratifient les comptes y relatifs.

6. Il est pris acte que le rapport annuel de l'Union sur l'exercice 1939 sera adressé incessamment aux Caisses affiliées, à tous les collaborateurs de la cause et à la presse.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Communications du bureau de l'Union

Règlement des paiements avec la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas et la Norvège.

Le Conseil fédéral a pris un arrêté portant que les paiements à effectuer dans ces pays doivent être acquittés dorénavant auprès de la Banque nationale suisse. Une autorisation de l'Office suisse de compensation à Zurich est également nécessaire à l'avenir pour disposer de biens situés ou administrés en Suisse pour le compte de personnes ou entreprises domiciliées dans les Etats précités.

— **Bien trouvés au 30 juin.**

Nous prions instamment les Caissiers des Caisses affiliées qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir retourner sans délai à la Caisse centrale le bien trouvé du compte arrêté au 30 juin. Ce document doit être muni des trois signatures réglementaires.

— **Service de paiement aux titulaires de comptes courants et livrets d'épargne.**

Les restrictions provisoires de paiement introduites par circulaire de l'Union du 16 mai 1940 ont été officiellement supprimées dès le 10 juillet dernier.

Il est toutefois recommandé aux Caisses affiliées de toujours bien observer les délais réglementaires lors des paiements ou remboursements de livrets d'épargne ou de dépôts.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen) St-Gall

ACTIF

Bilan de la Caisse centrale au 30 juin 1940

PASSIF

Caisse :	Fr.	ct.
a) Espèces	1.224.268,—	
b) Virements B. N. S.	769.985,13	
c) Chèques postaux	554.496,81	2.548.749,94
Coupons		6.982,10
Banques :		
a) Avoirs à vue	1.758.461,05	
b) Autres avoirs	1.409.534,50	3.167.995,55
Crédits aux Caisses affiliées		5.000.473,40
Portefeuille des effets		2.033.320,80
Avances en comptes courants		1.537.678,40
dont couverts p. hyp.	270.394,50	
Avances et prêts à terme gagés		2.143.968,05
dont couverts p. hyp.	300.760,05	
Avances en comptes courants et prêts aux communes		4.929.213,30
Placements hypothécaires		24.339.812,66
Fonds publics et titres		27.399.626,27
Immeuble (Bâtiment de l'Union, estimation fiscale fr. 368.400.—)		180.000,—
Autres postes de l'actif (mobilier, etc.)		5.573,60
		<u>73.293.394,0</u>

	Fr.	ct.
Engagements en banque à vue		594.186,83
Avoirs des Caisses affiliées		
a) à vue	20.671.673,45	
b) à terme	30.684.539,81	51.356.213,26
Autres créanciers à vue		4.437.769,27
Caisse d'épargne		3.663.481,47
Comptes de dépôts		2.788.850,89
Obligations		4.967.400,—
Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage		500.000,—
Chèques et dispositions à court terme		176.750,10
Autres postes du passif :		
a) coupons d'obligations)	33.984,60	
b) Int. parts d'affaires	165.000,—	
c) Profits et pertes	59.757,65	258.742,25
Fonds propres :		
a) Parts sociales versées	3.320.000,—	
b) Réserves	1.230.000,—	4.550.000,—
		<u>73.293.394,07</u>